

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du MARDI 12 AVRIL 2022 à 8h30

Date de convocation : 05 AVRIL 2022

Délibération	Membres en exercice :	20
N°B2022_18	Votants :	11
	Suffrages exprimés :	11
	Pour :	11
	Contre :	0
	Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel,

EXCUSES : GOUIRY Catherine, JANSANA Jean-Marc ; MARTINAGE Fabienne

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022_18) ; BELART Xavier (délibération B2022_18) ; HERAS Guillaume (délibération B2022_18) ; HERNANDEZ Joël (délibération B2022_18) ; LAPALU Christian (délibération B2022_18) ; PY Michel (délibération B2022_18)

EXCUSES AVEC PROCURATION :

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Nomenclature Etat : Finances locales - Subvention

OBJET : FINANCES – Subventions, Adhésions et Cotisations - attributions pour l'année 2022

Le Grand Narbonne souhaite accompagner les organismes et associations qui participent à l'exercice de ses compétences sur son territoire.

Dans les domaines du logement, de l'économie, du tourisme, de la cohésion sociale et du développement culturel, ces partenaires œuvrent dans un même objectif de développement du territoire du Grand Narbonne.

Attribution de subventions de fonctionnement :

Afin de soutenir l'action de ces différents organismes, des attributions de subventions sont envisagées.

Conformément à la procédure d'instruction des subventions, les demandeurs ont déposé les dossiers cerfa N°12156*03 pour enregistrement et pour instruction par les services compétents.

Ces dossiers ont été examinés en commissions thématiques pour avis et proposés au Président.

N°B2022_18 (2)

Conventions :

Toutes ces subventions seront conditionnées à la signature de conventions.

Un certain nombre d'obligations en découleront selon le montant accordé :

- Inférieure à 75 000 €
- Entre 75 000 € et 153 000 € ou représentant 50% du compte de résultat
- Supérieure à 153 000 €
- Pour tous les bénéficiaires, des exigences renforcées en matière de communication sur le soutien financier apporté par le Grand Narbonne.

Les documents, à produire et obligations à remplir, sont énoncés à l'article 7 Obligations comptables de la convention.

Adhésions et cotisations :

Le Grand Narbonne adhère et cotise à différents organismes, ce qui lui permet de bénéficier d'un réseau et d'expertise dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Il est donc proposé d'adhérer aux organismes dont la liste est jointe à la présente délibération.

Les montants mentionnés le sont à titre indicatifs, les montants définitifs figureront en annexe du compte administratif 2022.

Vu l'avis du Président,

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Christian LAPALU, Monsieur Xavier BELART, Monsieur Guillaume HERAS, Monsieur Jean Michel ALVAREZ , Monsieur Michel PY, Monsieur Joël HERNANDEZ.

A l'unanimité, le Bureau décide :

Chapitre 011 :

- Adhésions et cotisations : 88 205 €

Chapitre 65 :

- 2 956 992 € :
 - Subventions aux Organismes Publics : 946 000 €
 - Subventions aux Organismes Privés : 2 010 992 €
- D'approuver la liste des Adhésions telles qu'indiquée sur le tableau ci-annexé,
- D'attribuer les subventions telles qu'indiquées sur le tableau ci-annexé, pour un total inscrit au budget 2022,
- D'approuver la formalisation de ces conventions suivant le projet de convention type, tel que ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°B2022_18 (3)

Pièces jointes à la délibération :

- Tableau détaillant :
- o La liste des adhésions et cotisations
- o les attributions de subventions
- Conventions type

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 15/4/2022
et de sa publication
le : 15/4/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

